

LA TRIBU

Accueil de Loisirs Péri-scolaire

3/11 ans



34270 Les Matelles



2015 / 2016

Sommaire

PRESENTATION DE L'ACCUEIL DE LOISIRS PERISCOLAIRE	3
SITUATION INITIALE	
COORDONNEES	
LES LOCAUX	
LES TEMPS D'ACCUEIL DU PUBLIC : CONDITIONS D'ACCES ET TARIF	
L'EQUIPE D'ENCADRANTS ET LES INTERVENANTS	
LE PUBLIC ACCUEILLI	
LES INTENTIONS EDUCATIVES DE LA MAIRIE	5
LES INTENTIONS PEDAGOGIQUES DE L'EQUIPE	6
LES OBJECTIFS PEDAGOGIQUES DE L'ALP	7
LE FONCTIONNEMENT DE L'ALP	8
LES ACCUEILS DU MATIN ET DU SOIR	
LA PAUSE MERIDIENNE ET L'ALIMENTATION	
LES TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES	
LA SANTE ET LES SOINS	
FONCTIONNEMENT DE L'EQUIPE D'ANIMATION	10
RECRUTEMENT ET CONDITION D'EMBAUHE	
LES REUNIONS ET TEMPS DE PREPARATION	
LE MENAGE ET L'ENTRETIEN DES LOCAUX	
LE REGLEMENT INTERIEUR	
RÔLE ET FONCTIONS DE CHACUN	
LA COMMUNICATION AVEC LES FAMILLES ET LES PARTENAIRES	13
EVALUATION	13

Présentation de l'accueil de loisirs sans hébergement

Situation initiale

Dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires et en cohérence avec les besoins de la population matelloise et cuculloise, la mairie des Matelles a mis en place un Accueil de Loisirs Périscolaire (ALP) 3-12 ans, déclaré auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale.

Depuis septembre 2014, cet ALP municipal baptisé « La tribu », accueille les enfants scolarisés dans les écoles maternelle et élémentaire de la commune des Matelles lors de différents temps de la journée, en parallèle aux heures d'école. Ainsi les enfants peuvent fréquenter La tribu, avant et après l'école dans le cadre des accueils du matin et du soir, durant la pause méridienne aux restaurants scolaires et durant les temps d'activités périscolaires (TAP) les jours où la sortie des classes se fait plus tôt.

L'accueil de loisirs périscolaire répond à un besoin de garde des enfants pour les familles, mais poursuit également un but éducatif et pédagogique auprès des enfants qui le fréquentent. Il s'inscrit donc dans le projet éducatif de la mairie, ainsi que dans le Projet Educatif Territorial (PEDT) et tend à répondre à nombre de ses objectifs.

Coordonnées

Accueil de loisirs La tribu

Accueil de loisirs La tribu
Chemin des Courèges
34270 LES MATELLES

Tel : 06.34.05.39.62
Adresse Mail : alsh.lesmatelles@gmail.com

Mairie des Matelles

Mairie
Avenue du Val de Montferrand
34270 LES MATELLES

Tel : 04.67.84.18.68 / Fax : 04.67.84.27.10
Adresse Mail : mairie.matelles@wanadoo.fr

Les locaux

Situé dans l'enceinte de l'école primaire de la commune, mitoyen du restaurant scolaire, l'accueil de loisirs périscolaire La tribu à sa propre entrée et dispose d'un parking. La structure s'étend sur deux étages comprenant deux salles d'activité, une infirmerie, une salle de réunion et un bureau. La structure bénéficie en plus, de la cour de l'école et de son préau, de ses toilettes filles, garçons et handicapés, de son terrain de sport, d'une salle d'activité située dans la cour, ainsi que des locaux du restaurant scolaire. Les locaux bénéficient d'une connexion internet et du téléphone. De plus, l'école laisse à disposition sa bibliothèque et son hall durant les heures de TAP. La douche se trouve dans les locaux du restaurant scolaire qui comprennent, des toilettes, deux douches, des cuisines et un réfectoire.

Tous ces locaux sont également occupés pendant les mercredis après-midis et les périodes de vacances scolaires, par l'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH ou centre aéré) du même nom.

L'accueil de loisirs périscolaire accueille également les enfants de l'école maternelle, directement dans les locaux de celle-ci. Les accueils du matin et du soir se font dans la salle de motricité ou dans la cour. Durant le temps méridien les enfants mangent au restaurant scolaire situé dans la cour de l'école et peuvent profiter des mêmes lieux que lors des temps du matin et du soir. L'école met également deux classes à disposition de l'accueil de loisirs, en plus des locaux déjà cités, durant les TAP.

Tous ces locaux sont bien sur habilités par la DDCS (direction départementale de la cohésion sociale) et ont reçu l'accord de la commission de sécurité de la commune. Les locaux accueillant les enfants de maternelle ont également fait l'objet d'une inspection de la PMI (protection maternelle et infantile).

Les temps d'accueil du public : conditions d'accès et tarifs

L'accueil de loisirs accueille les enfants tous les mercredis après-midi de 11h50 à 18h15 durant les périodes scolaires.

L'accueil de loisirs est également ouvert durant toutes les périodes de vacances scolaires hormis les vacances de Noël ainsi que le mois d'août. Durant ces périodes, la structure accueille le public du lundi au vendredi, de 7h45 à 18h15.

L'équipe d'encadrants et les intervenants

L'équipe de direction est composée de trois personnes diplômées :

Le directeur de l'accueil de loisirs, Kévin Trabuc, titulaire du BPJEPS LTP, Simon Combet, titulaire du BPJEPS LTP et directeur adjoint responsable de l'école maternelle, Camille Pons, titulaire du BAFA et adjointe pédagogique sur l'école élémentaire.

La fonction d'assistant sanitaire est assurée par Kévin Trabuc, titulaire du PSC1. Les deux adjoints pédagogiques possèdent également ce diplôme.

L'équipe d'encadrants est composée du directeur, des adjoints, de personnes diplômées (BAFA, CAP petite enfance, ATSEM) et de personnes non diplômées employées par la commune toute l'année, ainsi que d'intervenants pour la majorité diplômée (BPJEPS, BAFA, BEATEP...) travaillant à leur compte, ou pour une association, durant les TAP de l'école élémentaire.

Le public accueilli

La structure accueille tous les enfants scolarisés sur la commune et inscrits à l'un des temps périscolaires.

Pour les enfants de maternelle, âgés de moins de 3 ans au moment de l'inscription, une demande de dérogation est demandée aux familles.

Le nombre d'enfants accueillis est fixé en fonction de la capacité d'accueil des locaux et des taux d'encadrement dictés par la direction départementale de la cohésion sociale qui sont d'un animateur pour 14 enfants de moins de 6 ans et d'un animateur pour 18 enfants de plus de 6 ans. Cet assouplissement des taux d'encadrement (respectivement un animateur pour 8 et un animateur pour 12 en temps normal) est permis par la DDCS suite à la mise en place d'un PEDT.

Les locaux permettent d'accueillir les personnes en situation de handicap, et l'équipe d'animation s'engage à accueillir les mineurs atteints de troubles de la santé en assurant leur sécurité ainsi que celle des autres participants.

Les intentions éducatives de la mairie

Les intentions éducatives de la mairie sont détaillées dans le projet éducatif qui présente le plan communal pour la jeunesse dont les trois principaux axes éducatifs sont :

Favoriser l'apprentissage de la vie sociale et la responsabilisation des jeunes

Réaffirmer la dimension éducative et préventive des temps de loisirs

S'inscrire dans la complémentarité et dans la continuité des autres temps éducatifs

C'est de ce plan communal pour la jeunesse que découle la création et l'ouverture de l'accueil de loisirs périscolaire, ainsi que la mise en place d'un PEDT.

Les intentions pédagogiques de l'équipe d'animation

Les membres de l'équipe d'animation et l'ensemble des intervenants partagent des valeurs communes qu'ils souhaitent transmettre aux enfants à travers tous les moments vécus dans le cadre de l'accueil de loisirs et durant les activités mises en place lors des TAP.

Les animateurs souhaitent transmettre leur goût du partage et de l'entraide ainsi que des valeurs de respect et de tolérance en accompagnant les enfants vers leur épanouissement personnel en privilégiant leurs points forts.

La tribu met également un point d'honneur à faire de ces temps d'accueil, un moment de loisirs et de plaisir bien distinct des écoles maternelle et élémentaire dont elle partage de nombreuses règles, la cour et certains locaux.

Enfin, l'équipe d'animation adopte le plus souvent possible des attitudes et des méthodes appartenant à la pédagogie dite de l'Education Nouvelle. C'est être dans la pédagogie de la prise de responsabilité, de la confiance en soi et de la réussite. C'est une pédagogie active centrée sur l'enfant et qui permet le développement des capacités de ce dernier. Il a des besoins, des intérêts, une énergie créatrice qu'il faut prendre en compte et faire émerger en les mettant au centre du programme. L'enfant agit, s'exerce, guidé et conseillé par l'adulte qui éveille son savoir. La discipline est personnelle et vient de l'intérieur, il n'y pas de système de punition et de récompense.

Les objectifs pédagogiques de l'accueil de loisirs

De ces intentions pédagogiques, des intentions éducatives de la mairie et des objectifs formulés dans le PEDT, l'équipe d'animation a fait naître quatre objectifs pédagogiques.

Développer l'autonomie :

L'acquisition de l'autonomie est indispensable à la création de la personnalité. C'est la faculté d'agir et de penser par soi-même en se donnant ses propres règles de conduite.

Cette autonomie s'acquière à travers la prise de décisions, à travers les moments de discussions et de retour sur les activités, ainsi qu'à travers les jeux.

L'accueil de loisirs favorise cette acquisition en laissant le plus souvent possible le choix de l'activité à l'enfant, en mettant en place des moments de partages et en privilégiant les activités où l'enfant est le plus libre de ses actions.

Favoriser l'accès à la citoyenneté :

Avec l'autonomie et la création de la personnalité, apparaît le rapport à l'autre et à la société. Il est donc nécessaire d'accompagner l'enfant vers la citoyenneté. Celle-ci passe par la sociabilisation et la socialisation. Autrement dit, l'ouverture aux autres et au monde, et le respect des autres et des règles.

L'accueil de loisirs devient alors un terrain d'expérimentation de la vie en société. L'enfant se confronte au cadre et aux règles qu'impose la structure, ainsi qu'aux personnes qui la fréquentent. Il les assimile et apprend à vivre avec.

La responsabilisation vient parfaire cet apprentissage de la vie en collectivité et de l'autonomie.

Sur l'école élémentaire, celle-ci est favorisée par l'implication de chacun dans les activités et la mise en place de projets sur des cycles de 6 semaines.

Permettre le développement de la personnalité :

Il est essentiel que l'enfant s'affirme et prenne conscience de ses qualités. La mise en place d'un fonctionnement, d'activités et d'attitudes respectant les principes de l'éducation nouvelle cités précédemment, permettrons d'atteindre au mieux cet objectif.

De plus, grâce aux différentes activités proposées, les enfants peuvent se divertir, élargir leurs connaissances, s'informer, s'initier à de nouvelles pratiques ou se perfectionner dans d'autres. Avec la diversité des situations auxquelles ils pourront être confrontés, ils vont pouvoir développer leurs facultés intellectuelles, motrices et affectives.

Garantir la notion de plaisir et de loisirs :

Comme il est dit avant, l'équipe d'animation met un point d'honneur à faire de ces temps d'accueil, des temps conviviaux, de plaisirs et de loisirs. Ici, pas de cris, pas d'obligation de participer aux activités. Les conflits se règlent dans le calme et les punitions sont évitées ou alors expliquées. Bien sûr, il n'est pas possible de faire ce que l'on veut, il y a des règles à respecter et aucun enfant ne peut quitter son groupe durant une activité. Mais les animateurs sont forces de propositions et de solutions. L'enfant a toujours un rôle à jouer.

Le fonctionnement de l'accueil de loisirs périscolaire

Les accueils du matin et du soir

Un temps d'accueil des enfants est proposé aux familles, avant et après les heures de classes. Durant ces temps, les animateurs et ATSEM présents, proposent aux enfants divers jeux et activités. Comme chaque temps de l'accueil de loisirs, c'est un temps ludique et éducatif, d'apprentissage, de partage et d'écoute. Ce temps est facturé aux familles, 0,90 € ou 1,10 € l'heure en fonction de leur quotient familial et les horaires et les lieux varient en fonction de l'école :

De 7h35 à 8h35 et de 16h40 à 18h05 dans les locaux de l'école pour l'école maternelle.

De 7h45 à 8h45 et de 16h50 à 18h15 dans les locaux de l'accueil de loisirs pour l'école élémentaire.

La pause méridienne et l'alimentation

La tribu accueille également les enfants durant la pause méridienne de 11h40 à 13h30 à l'école maternelle et de 11h50 à 13h40 à l'école élémentaire. Le repas, préparé et livré par l'entreprise « Sud-Est traiteur », est pris dans les restaurants scolaires de chacune des écoles. Les menus sont établis par des nutritionnistes et peuvent être discutés avec la mairie.

En maternelle, le service est assuré par les ATSEM de l'école ainsi que deux employées municipales dont une est titulaire du CAP petite enfance. Celles-ci assurent le bon déroulement du repas et veillent à ce qu'aucun enfant ne reparte le ventre vide. Après le repas, un temps libre est laissé aux enfants, sous la surveillance des ATSEM. Les plus petits partent à la sieste, accompagnés par la personne titulaire du CAP petite enfance.

A l'école élémentaire, ce temps de 1h50 est divisé en deux services d'environ 50 minutes chacun. Les classes de CP et de CE1 passent en premier tandis que les CE2, les CM1 et les CM2 profitent d'un temps libre dans la cours ou dans les locaux de l'accueil de loisirs, sous la surveillance des animateurs qui proposent des activités et des jeux. Lorsque le premier service est terminé, les enfants effectuent un roulement. Ici le repas est pris sous forme d'un self-service. Seul le plat principal est servi par les dames de services, qui s'assurent également du bon déroulement du repas.

Le ticket de cantine est vendu 0,90 € ou 1,10 € en fonction du quotient familial.

Les temps d'activités périscolaires (TAP)

Ces nouveaux temps d'activité liés à la réforme des rythmes scolaires sont coordonnés par le directeur de l'accueil de loisirs périscolaire. Ils sont répartis sur quatre après-midis de 45 minutes en maternelle et sur deux après-midis de 1h30 par semaine à l'école élémentaire

Le lundi, le mardi, le jeudi et le vendredi de 15h55 à 16h40 dans les locaux de l'école maternelle.

Le mardi et le vendredi de 15h20 à 16h50 dans les locaux de l'école élémentaire.

Pour les deux écoles, l'inscription se fait au trimestre. Les parents ont le choix d'inscrire leur enfant

une seule après-midi ou les deux à l'école élémentaire et sont libres de le laisser au TAP les jours où ils le souhaitent à l'école maternelle. Ces temps d'activité sont facultatifs et gratuits.

Les enfants inscrits aux TAP de l'école élémentaire, pratiquent la même activité durant tout un cycle (6 semaines) et les parents s'engagent à assurer l'assiduité de leur enfant afin de permettre la bonne menée de projets.

Les groupes sont constitués par classes (cp/ce1, ce1/ce2 ce2/cm1, cm1/cm2, cm2) et ne changent pas durant l'année. Le choix de l'activité n'est donc pas laissé à l'enfant, mais la diversité des activités proposées (théâtre, musique, loisirs créatifs, capoeira, jeux de société...) et le roulement par cycle favorisent la découverte de nouvelles activités et accroît les chances de contenter chaque enfant.

Un enfant de l'école élémentaire, inscrit les deux jours, pourra par exemple participer à une activité théâtre le mardi et une activité sport collectif le vendredi durant le premier cycle, avant de mener des expériences scientifiques et découvrir des jeux de sociétés de divers horizons au cours du deuxième cycle.

La santé et les soins :

Les animateurs sont garants de la santé des mineurs qui fréquentent l'accueil de loisirs. Ils veillent donc à ce que ces derniers respectent une certaine hygiène de vie et assurent leur sécurité.

Les soins basiques sont prodigués par les animateurs, et reportés dans le cahier d'infirmerie. C'est l'assistant sanitaire qui intervient en priorité. Les soins prodigués restent ceux permis par la législation en vigueur. L'équipe d'animation fait appel aux pompiers, au SAMU ou autres services plus spécifiques en cas d'accidents graves ou de soucis de santé importants. L'infirmerie permet d'isoler au calme un enfant s'il se sent mal. En sortie, les animateurs prennent toujours une trousse à pharmacie avec eux.

Garante de la sécurité des enfants qui fréquentent la structure, l'équipe d'animation est à l'écoute de chacun. Aussi, en concertation avec l'ensemble de l'équipe, la décision d'alerter les autorités compétentes peut être prise en cas de forts soupçons de cas de maltraitance.

Fonctionnement de l'équipe d'animation

Le recrutement :

Le recrutement d'animateurs supplémentaires ou d'intervenants pour les TAP se fait après concertation avec le maire de la commune. Les candidats passent un entretien d'embauche avec le maire ou le chef du personnel. Un premier entretien peut être effectué avec le directeur de la structure.

Les associations et les autoentrepreneurs intervenant lors des TAP sont payés 30 € de l'heure.

Les réunions et temps de préparation :

Des temps de réunion sont fixés avec tous les membres de l'équipe d'animation pour préparer les différentes périodes. Des réunions peuvent être organisées avant certains événements (expo, repas à thème...). Des réunions bilans sont également prévues après chaque période ou temps fort (trimestre, événements...) pour permettre l'évaluation des actions menées.

Des temps de préparation peuvent être fixés au même titre que les réunions afin d'assurer le bon fonctionnement de l'accueil de loisirs et le bon déroulement des activités.

Le ménage et l'entretien de la structure :

La municipalité assure l'entretien et le ménage de l'accueil de loisirs et des écoles en prévoyant des heures effectuées par des techniciennes de surface.

Le directeur s'assure de la disponibilité du matériel nécessaire et gère les dépenses liées à celui-ci.

Le règlement intérieur :

L'accueil de loisirs fonctionne à différentes reprises et sur différents lieux au cours de la journée. Les animateurs et le personnel employé doivent donc prendre connaissance du planning et respecter leurs horaires de travail. Le travail auprès d'un public de mineurs, implique des règles strictes et un taux d'encadrement à respecter. Le retard d'une personne peut donc vite devenir problématique.

Une pose de 20 minutes est accordée aux animateurs, par jour et dans la mesure où celle-ci ne gêne pas le fonctionnement de la structure (respect du taux d'encadrement par exemple)

L'alcool, les drogues et la cigarette sont strictement interdits sur le lieu de travail.

L'usage du téléphone portable ne doit pas venir altérer le bon fonctionnement de l'accueil de loisirs ni la vie du groupe.

Enfin, il est demandé aux membres de l'équipe d'animation, d'avoir une tenue, un langage et une attitude correcte lorsqu'ils évoluent auprès du public.

Rôle et fonctions de chacun :

Le rôle et les fonctions du directeur et de l'animateur sont détaillés sous la forme de fiches de poste.

LE DIRECTEUR

Mission
<ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> Etablir en équipe le projet pédagogique.<input type="checkbox"/> Garantir le respect du projet pédagogique et le bon fonctionnement de l'accueil de loisirs.<input type="checkbox"/> Faire le lien entre les différents partenaires de la structure.<input type="checkbox"/> Accompagner son équipe d'animation dans les différents projets de l'accueil de loisirs.
Fonctions
<ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> Garant du projet pédagogique et du bon fonctionnement de l'accueil de loisirs.<input type="checkbox"/> Garant du bon fonctionnement de l'équipe d'animation.<input type="checkbox"/> Garant de la sécurité morale, physique et affective des enfants.<input type="checkbox"/> Responsable du groupe d'enfants, il est le meneur de projets d'animation ou de démarches pédagogiques répondant aux objectifs du projet pédagogique.<input type="checkbox"/> Membre de l'équipe d'animation, il participe et enrichit la vie de l'équipe d'animation à laquelle il appartient.<input type="checkbox"/> Accompagnateur de projet, il permet l'expression, la réalisation et l'évaluation des projets des animateurs et des enfants.
Tâches
<ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> Il participe à l'élaboration du projet pédagogique et le rédige.<input type="checkbox"/> Il gère le budget de l'accueil de loisirs.<input type="checkbox"/> Il gère l'administratif de l'accueil de loisirs.<input type="checkbox"/> Il mène des actions en lien avec les objectifs de la structure.<input type="checkbox"/> Médiateur au sein du groupe d'adultes et du groupe d'enfants, il gère les conflits et garantit le respect des règles de vie.<input type="checkbox"/> Patient et attentif, il écoute et « facilite » les échanges et partages.<input type="checkbox"/> Propose et adapte les animations en lien avec le projet pédagogique.<input type="checkbox"/> Prépare, met en œuvre et réalise des animations en se donnant les moyens nécessaires à la réalisation des projets concertés.<input type="checkbox"/> Accompagne les animateurs dans leurs démarches.<input type="checkbox"/> Aménage des espaces en fonction des animations et/ou des besoins des enfants dans le respect des règles de sécurité.<input type="checkbox"/> Joue avec, fait jouer, donne à jouer et laisse jouer en répondant aux demandes des enfants.<input type="checkbox"/> Participe aux différents temps de la vie quotidienne dans le respect des règles d'hygiène.<input type="checkbox"/> Mène et participe activement aux réunions d'équipe.<input type="checkbox"/> Partage, apporte et échange ses connaissances et ses « savoirs ».<input type="checkbox"/> Partage des informations en sa possession avec toute son équipe

- Participe au nettoyage et au rangement quotidien de l'accueil.
- Utilise de façon pertinente le matériel et les équipements de l'accueil.
- Met en place un répertoire d'activités variées en lien avec les spécificités du public.
- Participe à l'évaluation des projets réalisés et de son propre travail.

L'ANIMATEUR

Mission
<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Accueillir et animer, en toute sécurité, les enfants dans le cadre de l'accueil de loisirs et des séjours de vacances. <input type="checkbox"/> Participer activement au fonctionnement de la structure. <input type="checkbox"/> Participer à la réflexion et à la rédaction du projet pédagogique.
Fonctions
<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Garant de la sécurité morale, physique et affective des enfants. <input type="checkbox"/> Responsable du groupe d'enfants, il est le meneur de projets d'animation ou de démarches pédagogiques répondant aux objectifs du projet pédagogique. <input type="checkbox"/> Membre de l'équipe d'animation, il s'intègre, participe et enrichit la vie de l'équipe d'animation à laquelle il appartient. <input type="checkbox"/> Accompagnateur de projet, il permet l'expression, la réalisation et l'évaluation des projets d'enfants.
Tâches
<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Il mène des actions d'animation en lien avec les objectifs de la structure. <input type="checkbox"/> Médiateur au sein du groupe d'enfants, il gère les conflits et garantit le respect des règles de vie. <input type="checkbox"/> Patient et attentif, il écoute les enfants et « facilite » les échanges et partages. <input type="checkbox"/> Propose et adapte les animations en lien avec le projet pédagogique. <input type="checkbox"/> Prépare, met en œuvre et réalise des animations en se donnant les moyens nécessaires à la réalisation des projets concertés. <input type="checkbox"/> Aménage des espaces en fonction des animations et/ou des besoins des enfants dans le respect des règles de sécurité. <input type="checkbox"/> Joue avec, fait jouer, donne à jouer et laisse jouer en répondant aux demandes des enfants. <input type="checkbox"/> Participe aux différents temps de la vie quotidienne dans le respect des règles d'hygiène. <input type="checkbox"/> S'implique et participe à l'élaboration, la mise en vie et l'évaluation du projet pédagogique. <input type="checkbox"/> Participe activement aux réunions d'équipe. <input type="checkbox"/> Partage, apporte et échange ses connaissances et ses « savoirs ». <input type="checkbox"/> Partage des informations en sa possession avec toute son équipe et rend compte au directeur de toutes les situations particulières (fonctionnement, familles, enfants, partenaires...).

- Participe au nettoyage et au rangement quotidien de l'accueil.
- Utilise de façon pertinente le matériel et les équipements de l'accueil.
- Met en place un répertoire d'activités variées en lien avec les spécificités du public.
- Participe à l'évaluation des projets réalisés et de son propre travail.

La communication avec les partenaires

Avec la mairie :

L'accueil de loisirs rend compte au maire et aux élus concernés de ses agissements et des résultats de ses actions.

Avec le public :

L'équipe d'animation communique avec les parents grâce aux panneaux d'affichage ainsi que par le biais de flyers et d'affiches. Des articles peuvent aussi paraître dans le journal local « Le vent des Matelles », dans le midi libre et sur le site officiel de la commune.

Avec les intervenants et les prestataires :

Dans le cadre des TAP, l'accueil de loisirs fait appel à différents prestataires (association, autoentrepreneurs...). Tous sont contactés en amont des activités afin de discuter des modalités. La communication se fait ensuite par mail ou par téléphone.

Avec les partenaires sociaux :

L'accueil de loisirs entretient une relation de confiance avec les différents organismes tels que la CAF et la DDSC. Ces organismes aident la structure sur un plan financier et humain, et assurent le respect des lois en vigueur.

Evaluation

Afin d'offrir un service de qualité et d'assurer une cohérence entre les besoins des enfants, les attentes de la mairie et les actions proposées, des temps d'évaluation sont mis en place régulièrement. Ils doivent permettre à l'ensemble de l'équipe d'animation d'évaluer le travail réalisé en le situant par rapport aux objectifs pédagogiques de la structure ainsi qu'aux objectifs éducatifs de la commune.

Un bilan pédagogique et financier est réalisé par le directeur est le bureau de pilotage du

PEDT aux termes des 6 premiers mois ainsi que chaque année.